

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Sylvaine FLEURIAU - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT - Thierry REPENTIN - Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET - Florian MAITRE - Cécile MERIGUET - Nathalie SCHMITT - Nicolas MERCAT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-31

PAE SAVOIE TECHNOLAC – LA MOTTE-SERVOLEX ET LE BOURGET-DU-LAC

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG

DE L'AVENUE LAC DU BOURGET ET LA RÉALISATION DE SÉCURISATIONS DE TRAVERSEES

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, Président, précise qu'une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte a été lancée afin de réaliser une voie verte le long de l'avenue Lac du Bourget sur le parc de Savoie Technolac, sur la commune du Bourget-du-Lac, et de sécuriser des intersections.

Il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires soumis aux dispositions de l'article R.2123-1, 4 et 5 du Code de la Commande Publique et relevant de la procédure adaptée.

Les travaux comportent une tranche ferme et trois tranches optionnelles afin de permettre l'ordonnancement des différentes phases de réalisation :

- Tranche ferme :
 - o Section de voie verte entre le giratoire sur la RD1504 et le giratoire Diapason

- Tranches optionnelles :
 - Section de voie verte entre le giratoire Diapason et le sud du giratoire sur la RD1201A
 - Traversées Avenue Lac du Bourget, rue Lac de La Thuile, et rue Lac Baïkal
 - Traversée du giratoire sur la RD 1201A

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 décembre 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 20 janvier 2026 à 12 heures.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- Coût des travaux : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Une phase de négociation a eu lieu avec les trois candidats classés premiers à la suite de l'analyse des offres, et ce pour chacun des deux lots. La date limite de remise des offres négociées était fixée au 10 février 2026 à 17 h 00.

La Commission d'Appel d'Offres, tenue le 17 février 2026, a proposé de retenir l'offre suivante ayant obtenue les meilleures notes après analyse :

- MUTTONI P. & FILS TP – 464 588,50 € HT

- ✓ Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics,
- ✓ Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2026,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Attribue à l'entreprise MUTTONI P. & FILS TP le marché de réalisation de la voie verte le long de l'avenue Lac du Bourget sur Savoie Technolac, pour un montant de 464 588,50 € HT.

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer le marché pour les montants ci-dessus énoncés et tous documents nécessaires à sa passation.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 26 mai 2026



Luc BERTHOUD
Président